

ABONNEMENTS

Suisse : Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 610 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES : 13 ct. le mm.
 ou son espace

RÉCLAMES : 30 ct.

Avis mortuaires : 30 ct.

Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

A propos des recommandations de l'OECE pour une politique agricole commune

Lors de sa session des 2 et 3 mai derniers, le comité ministériel de l'agriculture de l'OECE a approuvé un rapport sur la confrontation des politiques agricoles au sujet duquel la Division fédérale de l'agriculture vient de donner à la presse une longue communication. L'esprit de ce rapport est loin d'être favorable à l'agriculture, et voici dans quels termes l'a défini le professeur Howald dans le « Paysan suisse » de juin 1956 :

Ce programme agricole de l'OECE s'en tient à la doctrine d'une sorte de mercantilisme ou de pré-capitalisme. Les produits agricoles devraient selon lui être aussi bon marché que possible, non pas — ou non pas seulement — pour approvisionner à bas prix la population, mais bien aussi pour obtenir une large marge et de forts bénéfices commerciaux ! Il est en soi juste que la production assure la couverture des besoins à des prix bas ; cependant, cette exigence ne doit pas valoir pour l'agriculture seulement mais également pour l'ensemble de la production d'articles d'usage courant et de bien de consommation. Or, on se rend compte que ce principe n'est plus observé dans la production industrielle et artisanale, de même que dans d'autres secteurs de l'économie. Il n'est pas possible d'expliquer autrement le fait qu'il fallait vendre en Suisse 126 litres de lait en 1955 pour se procurer la même paire de chaussures de travail qui « coûtait » 87 litres de lait en mai 1939. On pourrait d'ailleurs citer bien d'autres exemples de ce genre. C'est là — dans cette réduction du pouvoir d'achat réel de l'agriculture — que réside la raison de tout le dirigisme agricole des Etats européens. Les économistes Bachmann et Gasser doivent constater, une fois de plus, dans leur récent rapport sur l'utilisation optimum du sol suisse :

« Ce que l'agriculture a gagné du côté du rendement brut épuré (par le protectionnisme agricole), elle l'a reperdu du côté des frais nets totaux. Les conditions d'ensemble de l'économie ont exercé des effets négatifs sur le rendement net total de l'agriculture en 1949 et 1950 ».

...Or cet état de choses — qui en revient à sous-estimer le travail agricole — serait perpétué si l'on en venait à réaliser la prétention de « prix aussi bas que possible », car il existe toujours des pays et des régions qui, par une concurrence déloyale (concurrence d'une exploitation destructrice du sol, de l'économie coloniale, du dumping social) produisent encore meilleur marché et sont à même de faire des offres à des prix plus bas que les paysans européens. A cela s'ajoutent les restrictions arbitraires de la concurrence dans la production non agricole et les fréquents et manifestes abus qui résultent de la puissance économique.

L'agriculture des Etats industriels d'Europe se trouve aujourd'hui prise dans une tenaille en ce qui concerne ses prix. Les deux branches en sont, d'une part, les producteurs des agents de la production agricole dans le sens le plus large du terme, et, de l'autre, les fournisseurs de produits agricoles concurrents qui n'ont à compter qu'avec des salaires très bas, souvent même avec des salaires de misère. L'agriculture européenne ne pourra jamais se libérer de cette étreinte par des mesures de rationalisation seulement, telles que les envisagent les « recommandations » de l'OECE, à moins d'en revenir à une production extensive selon le modèle des entreprises des « farmers » d'outre mer et d'abandonner toute l'agriculture intensive du type paysan, ainsi que cela s'est fait en Angleterre voici cent ans et plus. Or, aucun ministre de l'agriculture, aucun président de gouvernement ne pourrait certes, en Europe occidentale, prêter la main à de telles mesures.

M. l'abbé MARIÉTAN en traitement à Lausanne

Nous apprenons ce matin que le distingué président de la « Murithienne » a dû être transporté à l'hôpital cantonal à Lausanne. Nous lui adressons nos sincères vœux de prompt guérison.

La Chambre valaisanne du Commerce à La Fouly

Ce fut une assemblée pas comme les autres. M. Dr Comtesse, président de la Chambre, s'était fait excuser, son état de santé ne permettant pas le déplacement. Est-ce pour protester ou pour accélérer la guérison du premier, que son second, qui présida, fut justement une personne d'une santé d'acier, d'une jeunesse d'esprit étonnante et d'un ressort physique intempéstif, le Dr Henri Wuilloud. Il y avait bien à l'ordre du jour, les tractanda ordinaires, ils furent liquidés dans un temps éclair, tout étant si exactement préparé par le directeur Dr Olsommer et son adjoint M. Bechtold. Chaque membre et invité avait reçu un préalable procès-verbal et état des comptes et ce rapport fameux par la richesse en exposés et en renseignements qui en font une source d'instruction pratique.

Les activités si divers de la Chambre de Commerce vont en s'amplifiant, d'où augmentation des frais généraux, d'autre part les émoluments pour visa et autorisations d'exporter diminuent, d'où diminution des recettes. Si jusqu'à maintenant, dit M. Olsommer il n'y a pas eu de difficulté à boucler, il en sera autrement à l'avenir si la Chambre veut poursuivre son essor, et, ce directeur distingué qui a horreur des impératifs, dé proposer que tout simplement chaque membre de la Chambre veuille bien spontanément élargir sa cotisation. Tout cela est si bien exposé qu'au vote demandé par M. Olsommer l'unanimité est pour lui.

M^r Morand a en horreur autre chose, la dépendance. Alors il suggère de renoncer à l'aide financière du gouvernement. M. Olsommer partage son sentiment, mais pas entièrement sa suggestion. Aucun vote n'intervint sur cette question, ce qui permettra à l'honorable chef des finances cantonales, M. Gard, au dessert, non seulement de ne pas prendre acte de la proposition Morand, mais d'offrir à combler la rubrique si elle était déficitaire.

Le président déplore les décès survenus dans le cours de l'année, de MM. Schöchli, Djevarirjan et Herold, directeur de la Ciba, et l'assemblée se lève pour honorer leur mémoire. Quelques adhésions viennent combler les vides.

Ce fut ensuite le beau morceau de la journée, le récit d'un voyage au Maroc par M. Wuilloud et rehaussé de projections très réussies par M. Décaillet.

Ce pays, qu'on a tendance à se représenter comme morne dans son aridité inconfortable, et peu propre, les deux compagnons, Wuilloud et Décaillet, optimistes et de bonne humeur, l'ont vu dans sa splendeur lumineuse, son décor floral enchanteur, et, jouissant de l'hospitalité française chez un gentilhomme plein d'esprit, ils ont appris à connaître l'indigène dans ses bons côtés et ses côtés de susceptibilité.

Les marchés sont bien tenus, les marchandises de bonne qualité et de belle représentation, les parcs et la campagne fleuris, et partout où il y a de l'eau, une profusion de cigognes. Le désert lui-même, cette année de pluie, est une étendue infinie de fleurs.

L'apéritif, un très bon Joannis, offert par la commune d'Orsières, faisait suite à l'enchantelement produit par le récit du voyage du trio valaisan. Puis le banquet rassembla tout le monde dans la salle à manger du Grand Hôtel de Ferret. M. Louis Moret, ancien député, et M. Bechtold de la Chambre de Commerce, faisaient les honneurs. Leur souci de bonne organisation a été récompensé par la réussite de la journée.

LES DISCOURS. - A la table d'honneur, M. Gard, conseiller d'Etat et M. Troillet encadraient M. Wuilloud qui salua les représentants des autorités et les délégués des corps consulaires de France, Angleterre, Italie, Belgique, Hollande et Luxembourg, MM. Amey-Droz, président de l'Office du tourisme, Dr Cacin, directeur de l'OPAV, M. Montanero de l'OCOVA, M. Dupuis, président du Pro St. Bernard et les journalistes.

Au nom du gouvernement, M. Gard, conseiller d'Etat, vient apporter le salut du Conseil d'Etat et les félicitations au Comité et au directeur Olsommer. Il se dit heureux de prendre contact personnel avec les attachés commerciaux des pays avec lesquels le Valais est en échange commercial et touristique. Ses compliments aux dames qui, avec les rhodos frais cueillis, fleurissent les tables, leur sont très agréables.

Après les paroles très applaudies du distingué chef des finances cantonales, c'est M. Troillet qui se lève et félicite M. Wuilloud dont il a été, dit ce dernier, le « patron et est resté bon copain », pour le brio avec lequel il a mené la séance. M. Troillet rappelle certains bons souvenirs du Val de Ferret, entre autres, celui de l'étude d'une traversée par tunnel jusqu'en Ferret italien. Cette liaison Valais-Italie n'a pas été abandonnée, mais va trouver sa réalisation dans le percement du Grand St. Bernard. Quant à la liaison Berne-Valais, elle doit être étudiée en fonction de la liaison Valais-Italie.

Les souhaits de bienvenue de la part de la commune d'Orsières sont apportés par son président M. Rausis, qui se dit heureux d'offrir le Val de Ferret pour les assises et les déjeunés des membres de la Chambre de Commerce.

Très sensibles aux paroles de M. Rausis et du conseiller d'Etat M. Gard, les attachés consulaires sont venus apporter tour à tour leurs compliments au canton et spécialement à la Chambre de Commerce, à son président et à son directeur, M. Olsommer.

Le délégué de Grande-Bretagne parla en anglais, celui du Benelux en français et en patois vallois, et M. Masini dans la belle langue de Dante.

Dans un italien très personnel, le professeur Wuilloud le remercia « con cuore ».

Et pour clore la série des saluts et des compliments, c'est la presse, par le secrétaire de l'association cantonale, M. Gérard Gessler, qui dit l'intérêt que portent les journalistes aux travaux de la Chambre de Commerce et combien les journalistes sont avides des informations qu'elle peut leur fournir afin d'informer à leur tour le public.

cd.

RIDDÉS 75^{me} ANNIVERSAIRE DE L'« ABEILLE »

14 juillet, à 20 h. 30, concert donné par « La Persévérance de Leytron, dir. : M. Jean Novi, prof.

15 juillet : Participation de 9 sociétés de musique.

[Voir communiqué].

Les Postes allemandes se préparent à utiliser des « yeux électroniques » pour « lire les adresses »

La direction des postes de l'Allemagne occidentale est sur le point de mettre à exécution un projet révolutionnaire : le triage automatique des lettres.

Dans aucun pays du monde, même aux Etats-Unis, il n'a jamais été possible de créer des machines capables de trier automatiquement les lettres. Mais les Allemands espèrent aujourd'hui y parvenir. On procède actuellement à des essais : de véritables yeux électroniques sont appelés à « lire » les adresses sur les enveloppes.

Vallesia en mains

Nous ne dirons jamais assez combien le Valais amateur d'Histoire doit à M. André Donnet, archiviste cantonal, pour avoir mis sur pied cette parution annuelle que bien d'autres cantons nous envient. Et le regret que nous exprimerons, c'est de constater la relative ignorance dans laquelle un nombreux public se tient vis-à-vis de l'œuvre annuelle qui récolte, avec régularité, une moisson passionnante sur le passé de notre canton.

Après les communications habituelles qui ont trait à la Bibliothèque cantonale et aux Archives, aux musées cantonaux de Valère et de la Majorie, nous abordons les études qui allient en général à la documentation précise et rigoureuse un style agréable. Mais au préalable, je voudrais souligner combien est à sa place le « nota bene » désabusé et courageux tout à la fois concernant l'acquisition manquée des « Quatrains valaisans » de Rilke que le Valais a cependant récupérés grâce au dévouement de M. Oscar Amacker à Sierre. Il y a des gens pour qui les bank-notes valent beaucoup plus que les sentiments. Mais, revenons à l'Histoire proprement dite qui nous distance de l'immédiat décevant.

M. Jean Thirion, ancien membre de l'Ecole française de Rome, s'est penché sur la mosaïque aux pugilistes des thermes de Massongex. Son étude qu'accompagnent 6 prises de vue est un commentaire scientifique d'une œuvre absolument remarquable. Il faut apprécier la lucidité de l'auteur et ses connaissances étendues. Ajoutons que les photos sont de M. le Chanoine Theurillat.

Puis c'est M. Blondel, toujours à la tâche, lu chaque fois avec autant de plaisir, qui connaît le Valais comme sa poche et que le Conseil d'Etat a honoré modestement il y a quelque temps. Grâce à Monseigneur Adam, l'archéologue genevois a pu pénétrer dans le monastère de Géronde. Il nous livre de belles pages sur l'église et le couvent. Mais nous ne nous étendrons pas sur cet article qui dissèque admirablement un sanctuaire dont l'origine se perd dans la nuit des temps.

En revanche, Loèche, à qui M. Blondel consacre un certain nombre de pages, nous est révélée comme une mine de constructions seigneuriales, la plupart en mauvais état aujourd'hui, ce qui est bien malheureux. Ce qu'on en voit depuis la plaine du Rhône, quand le voyageur pressé traverse La Souste, est impressionnant. Mais les commentaires de M. Blondel nous incitent à une promenade plus longue à travers le fier bourg qui traversa, non sans dommages, maintes périodes troublées.

M. Sven Stelling-Michaud se propose, paraît-il, de consacrer plusieurs études à Vercorin, à ses habitants et à leur vie, à toutes les activités communales, entre le XIII^e et le XVII^e siècle. Ce qu'il nous donne aujourd'hui a trait aux bisces de Vercorin, Chalais et Réchy. C'est prometteur et nous attendrons avec impatience la suite de ces découvertes. Comme on peut le constater, le problème de l'eau a, de tout temps, hanté nos ancêtres. Grâce à d'anciens documents, M. Stelling-Michaud nous montre des Valaisans épris de justice qui savaient coucher sur parchemin des dispositions rigoureuses et logiques pour sauvegarder les droits des communiens.

Sous le titre « Droit de refuge et devoir de fortification entre Nendards et Contheysans en 1417 », nous voyons ressurgir d'antiques querelles entre gens de plaine et de montagne, mais sous nos yeux défile également une tranche de vie des habitants de cette partie du Valais qui appartenait encore à l'époque aux comtes de Savoie. Pauvres Nondards obligés de baisser pavillon et de contribuer aux dépenses impressionnantes imposées aux Contheysans pour l'entretien de leurs murailles. Noblesse oblige... mais gageons que les Nendards surent plus tard se tirer de ce demi-mauvais pas.

De Dr. Raphaël de Roten, qui mourut en 1953 à l'âge de 93 ans, a laissé un manuscrit qui est actuellement aux mains de M. le Chanoine Ignace Mariétan. Il s'agit d'une description des vieilles maisons de la commune de Rarogne. Aux constatations se mêlent les souvenirs. Et Dieu sait si ces rappels sont sympathiques. En tous cas, ce sont

(Suite en deuxième page)

VALLESIA EN MAINS

(Suite de la première page)

des invites à des voyages de dimanches, après-midi vers ce Haut-Valais que nous connaissons assez mal... et pour cause.

Avant-dernière étude, celle de M. L. Junod, sur les troubles du Bas-Valais en 1790 et les observations de Messieurs les Seigneurs de Berne à leur sujet. Ceci est plus proche de nous, tant par les lieux que par l'époque. On lit ces lignes avec un secret plaisir de revanche, car, bien que depuis un siècle et demi se soit écoulé, il y a des souvenirs d'exactions encore peu oubliés. De plus, malgré l'abondance des documents, bien des heures demeurent encore obscures et il faut espérer qu'avec le temps l'on puisse nous présenter une fois un panorama complet de la libération du Bas-Valais.

Enfin, MM. A. Donnet et Hayoz publient un catalogue des manuscrits historiques du P. Isidore Rudaz qui semble avoir déployé de son vivant une activité intense d'historien.

La note finale des auteurs de l'article n'est pas sans finesse. « A ceux qui examineront ses chroniques de 1843-1844 jusqu'à maintenant inconnues, il appartiendra de vérifier le jugement du P. Sulpice Cretiaz accordant à leur auteur un sens historique très averti. » Ou'on me permette de douter, oh ! combien légèrement, de l'objectivité et de la sûreté des vues de feu mon cousin le Père Cretiaz lorsqu'il s'agit des événements de 1843-1844, les quelques renseignements qu'il reproduit dans son livre « La contrée d'Ayent » étant des plus sujets à caution. Et si ses sources proviennent du P. Rudaz, alors... Mais il est bon que tout soit inventorié, car pour faire l'histoire on ne dispose jamais d'assez de documents.

Remercions, une fois encore, le promoteur et réalisateur de l'œuvre à laquelle nous vouons notre admiration. C'est le XIe volume qui sort de presse. Il n'est en rien inférieur aux précédents.

MARTIGNY

Concert de l'Harmonie

Demain soir jeudi, à 20 h. 30, sur le kiosque de la Place Centrale, concert hebdomadaire, avec le programme suivant :

1. Pistonnade, marche Duquesne
2. La princesse jaune, ouverture . . . Saint-Saëns
3. a) Siciliana Respighi
b) Tui sunt Coeli Hilber
(Deux pièces pour cuivres seuls)
4. Minuetto Bolzoni
(Pièce pour bois seuls)
5. Aux armes, Genève, marche . . . Micolod
6. Pomone, valse de concert . . . Waldteufel
7. Patria, marche P. Berra

C. A. S. et O. J.

Réunion des participants au stamm, jeudi soir. Course à la Dent d'Hérens.

Une petite question à la commune

Pourquoi la fontaine de la Place Centrale n'est-elle plus alimentée ? Y aurait-il manque d'eau dans notre bonne ville ?

N'est-ce qu'une question d'argent ?

Le problème des allocations familiales est à l'ordre du jour en ce moment dans notre canton. Le 14 et 15 juillet le peuple sera appelé aux urnes pour se prononcer sur le contre-projet du Conseil d'Etat, le seul en cause, puisque l'initiative du Cartel syndical a été retirée.

Nous ne voulons pas revenir sur les différents points de vue émis à ce sujet, ni donner raison aux uns et tort aux autres. L'ACO, en tant que mouvement spirituel, n'a pas à prendre position sur 20-25 ou 30 frs. par mois comme allocation familiale. Elle se doit, par contre, de rendre chacun attentif que ce problème de la famille doit être un objectif personnel et collectif.

Personnel, car chaque homme peut être appelé à créer un foyer ; collectif, parce qu'aujourd'hui, de par les structures actuelles, ce problème doit trouver une solution d'ensemble. Laisser à la libre volonté de chacun, nous assisterions à une ruine certaine de nos foyers.

Nous avons besoin d'une politique familiale hardie qui s'efforce de faire le maximum pour donner à la famille la véritable place qu'elle doit occuper dans la société. Le père de famille doit pouvoir élever dignement ses enfants et la charge familiale d'un enfant dépasse de loin ce que la loi actuelle prévoit. Chaque naissance ne doit pas être un drame douloureux dans le foyer.

Une insuffisance financière a des répercussions très grandes. Mécontentement entre époux, éducation déficiente. L'unité du foyer est douloureusement compromise.

Le problème des allocations familiales n'est donc pas qu'une question d'argent. Nous avons à réaliser un ordre social plus humain donnant aux foyers les meilleures conditions matérielles et morales pour avoir, élever et éduquer les enfants.

Que chaque citoyen soit conscient de l'importance du problème qui lui sera soumis le 14/15 juillet.

« Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse ». Si chacun le pensait avant de prendre une décision, nous irions certainement vers un avenir plus heureux pour nos familles.

Le ôui qui nous est demandé le 14/15 juillet est une étape qui nous y conduit.

ACO.

Le message concernant la fusion
La Bâtiar-MartignyLE CONSEIL D'ETAT DU CANTON
du Valais
au
GRAND CONSEIL

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Le 21 février 1956, le Conseil communal de La Bâtiar adressait au Conseil d'Etat la requête suivante :

« Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Conformément à l'art. 26 de la Constitution cantonale nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir présenter au Grand Conseil, à la session de printemps, un projet de décret prévoyant le rattachement de la commune de La Bâtiar à celle de Martigny-Ville.

Vous n'ignorez sans doute pas que, depuis fort longtemps, ce problème fait l'objet de discussions dans notre commune et dans celle de Martigny-Ville. Si l'idée a pu prendre corps, c'est sans doute parce qu'elle trouve son fondement dans les nécessités pratiques et les réalités de la vie quotidienne.

Si, il y a une centaine d'années, les édiles de l'époque ont pu envisager la séparation du territoire de La Bâtiar de celui de Martigny-Ville, c'est sans doute que la vie sociale et économique se présentait alors sous un aspect très différent de celui d'aujourd'hui.

La population de La Bâtiar, essentiellement paysanne, pouvait concevoir alors une vie communale indépendante, ceci d'autant plus que Martigny-Ville était loin d'avoir le caractère d'une petite cité qu'elle a acquise actuellement et qu'elle n'exerçait pas sur notre bourgade l'influence qu'elle a maintenant.

Les raisons qui militent en faveur d'un rattachement des deux communes sont nombreuses. Territorialement, seule la Dranse sépare ces deux communes et il y a moins de cinquante mètres entre les habitants à l'extrémité sud-est de La Bâtiar.

L'interpénétration des deux populations est d'autant plus marquée que la quasi-totalité des salariés de La Bâtiar trouvent leur gagne-pain à Martigny-Ville, que notre commune ne compte que deux petits commerces d'épicerie, ce qui amène constamment nos habitants à faire leurs achats dans la commune voisine, et que la même situation de dépendance se présente en ce qui concerne les artisans, les banques, les médecins, les avocats, les notaires, etc.

Cette fusion des esprits se concrétise encore davantage depuis que les enfants de notre commune fréquentent les écoles de Martigny-Ville et grandissent dès lors côte à côte avec ceux de cette commune.

Moralement donc, la fusion est déjà grandement réalisée.

Ajoutons à cela que notre commune n'a ni bureau de poste, ni gare la reliant aux chemins de fer fédéraux, ni départ de courses postales, ni service de feu en propre, ce qui marque encore davantage son union étroite à la cité voisine.

Enfin, sur le plan moral toujours, notre commune ne connaît aucune société en propre. Qu'il s'agisse des organisations agricoles (laiterie, société d'agriculture, syndicats, etc.), nous trouvons tous nos ressortissants affiliés à des groupements ayant leur siège à Martigny-Ville, où habitants des deux communes fraternisent sans cesse.

Dans le domaine bourgeois, il est à noter que les bourgeois de La Bâtiar sont automatiquement bourgeois de Martigny-Ville s'ils vont prendre domicile dans cette commune et vice-versa, pour autant qu'il s'agit de droits de bourgeoisie existant avant la séparation des deux communes.

Sur le plan financier la commune de La Bâtiar a tous les désavantages qui résultent d'une pareille situation. De tous nos salariés, une dizaine d'entre eux seulement paient deux catégories d'impôts à La Bâtiar, l'argent de nos habitants est drainé par les commerces de Martigny-Ville, qui ne sont pas contribuables chez nous, et une partie de nos terrains agricoles appartiennent à des habitants de Martigny-Ville, ce qui nous enlève également une partie de nos ressources fiscales.

Il est vrai qu'en contre-partie, le fait pour nos habitants de trouver du travail à Martigny-Ville est un avantage. Mais il n'en demeure pas moins que cette situation à elle seule justifie la réunion de nos deux communes.

Il convient de relever également que notre commune n'a pas de services industriels, que dès lors tous les revenus qui découlent de la vente de l'eau et du courant électrique sont perçus par la commune de Martigny-Ville.

Malgré ces inconvénients, la situation financière de notre commune n'est pas précaire. Mais nous le devons, il convient de le souligner, au fait que nous vivons d'économies, que nous n'entreprenons que le strict nécessaire à notre vie communale, que nous appliquons un taux d'impôt élevé et que nous bénéficions des œuvres communales de Martigny-Ville.

Sur le plan administratif enfin, notre rattachement à Martigny-Ville nous ferait bénéficier d'une administration bien organisée, avec un personnel qualifié et permanent, tandis que nous devons nous contenter maintenant d'un personnel réduit, adapté à nos moyens financiers, mais ayant nécessairement peu de temps à consacrer à l'étude des nombreux problèmes qui se posent actuellement à notre Conseil communal, que le nombre des administrés soit grand ou petit.

Pour toutes ces raisons, nous croyons notre requête fondée.

Il reste pour le Conseil d'Etat, conformément à la Constitution, de connaître l'avis des intéressés.

Nous croyons à cet égard pouvoir d'emblée affirmer que la grande majorité des habitants de notre commune est acquise à cette idée. S'il se trouve des opposants, nous pensons volontiers que leur point de vue est moins dicté par des motifs en relation directe avec la question qui nous préoccupe que peut-être en raison d'une certaine tendance à ne pas vouloir modifier ce qui existe parce que cela changerait certaines habitudes. Nous sommes d'avis, en tout cas, que des questions de prestige ne devraient pas jouer de rôle en l'occurrence, car le prestige le plus grand, pour notre commune, serait de pouvoir cheminer dans le sillage de notre commune voisine, dont les réalisations de ces dernières années ont fait une des plus attrayantes cités de la Suisse romande.

Quant à l'avis de la commune de Martigny-Ville, nous croyons pouvoir nous référer à celui de son Conseil communal actuel, lequel paraît envisager ce rattachement avec faveur et bienveillance.

Nous croyons donc, en définitive, que le Conseil d'Etat peut sans réticence envisager la mise sur pied d'un projet de décret dans le sens que nous préconisons.

Nous ajoutons que, pour faciliter les opérations administratives qui découleront de ce rattachement, le décret devrait pouvoir être discuté à la session de printemps, de manière que la nouvelle organisation des deux communes réunies puisse coïncider avec la période administrative allant de 1957 à 1961 et que les élections communales de décembre 1956 puissent déjà se dérouler en tenant compte de la nouvelle situation...

Conformément aux instructions du Département de l'Intérieur, la question objet de cette requête fut soumise aux assemblées primaires de La Bâtiar et de Martigny-Ville.

A La Bâtiar, la votation communale eut lieu le 18 mars 1956. En voici le résultat :

Electeurs inscrits	171
Bullelins rentrés	156
» blancs	—
» nuls	—
» valables	156
Acceptants	131
Rejetants	25

Les citoyens de Martigny-Ville se prononcèrent à leur tour, le 8 avril 1956.

Le résultat de la votation fut le suivant :

Electeurs inscrits	1082
Bullelins rentrés	526
» blancs	1
» nuls	—
» valables	525
Acceptants	502
Rejetants	23

En présence de ce résultat, le Conseil communal de Martigny-Ville, qui avait soumis la question à l'assemblée primaire avec un préavis favorable, se joignit à la requête de La Bâtiar, demandant à l'autorité cantonale de porter le décret nécessaire au plus tôt afin que les élections de décembre 1956 puissent se faire dans la nouvelle commune.

Nous ne nous étendons pas sur l'opportunité de cette fusion qui a recueilli une très large majorité dans les deux communes. Elle ressort à l'évidence des motifs énumérés dans la requête de La Bâtiar.

Aussi avons-nous l'honneur de prier la Haute Assemblée de bien vouloir accepter le projet de décret annexé au présent message.

* * *

La période administrative en cours se terminera à la fin de l'année et le renouvellement des conseils communaux aura lieu le dimanche 2 décembre 1956.

La liste électorale qui, selon l'art. 15 de la loi du 1er juillet 1938, doit être affichée 50 jours avant les élections, devra donc être établie pour le 12 octobre.

D'autre part, la demande tendant à ce que les élections aient lieu selon le système proportionnel doit être déposée quatre semaines avant la date du scrutin (art. 91 LE).

Enfin, toute demande de changement dans le nombre des membres du Conseil communal doit, si elle n'émane pas du Conseil lui-même, être déposée dans les dix jours qui suivent la publication de la liste électorale (art. 87 LE).

C'est dire que les opérations en vue des élections communales de décembre commenceront dès le début d'octobre et que, si la fusion est admise, il conviendra de la rendre exécutoire pour cette date, afin d'éviter de sérieuses complications.

Or, si le décret n'est adopté qu'en premiers débats au cours de la présente session, le deuxième débat étant renvoyé à la session de novembre, il ne pourra être promulgué que quelques jours avant le scrutin.

C'est pourquoi nous demandons à la Haute Assemblée de bien vouloir admettre l'urgence et de voter le décret en premier et second débats au cours de cette session prorogée (art. 46, 2^e al. Constitution cantonale).

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, pour vous renouveler l'assurance de notre plus haute considération et vous recommander avec nous à la protection divine.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT :

M. Lampert

LE CHANCELIER D'ETAT :

N. Rolin.

SION

Un succès à Mézières

Ce n'est qu'en tant que simple spectateur qu'il m'a été donné le plaisir d'assister à une représentation de « la Servante d'Evolène », au Théâtre du Jorat, à Mézières. La classe des auteurs, René Morax pour le texte, Gustave Doret pour la musique, les interprètes, dont M^{me} Renée Faure, de la Comédie française, et la Chanson valaisanne, sous la baguette de son directeur Georges Haenni, ne pouvaient donner à ce spectacle que plus de relief et un rayonnement artistique considérable. Son succès fut tel que toutes les représentations se donnèrent à guichet fermé. Il serait vain de revenir d'une manière trop étendue sur un sujet amplement épuisé par la presse, mais simplement en dire quelques mots. Cette légende, acte de foi plus qu'acte d'amour, relate la lutte et le triomphe de la foi et de l'amour sur la mort. Le jeu des acteurs était parfait bien que, personnellement, il me semblait un peu trop théâtral par moments.

La Chanson valaisanne, placée sous la direction de M. Georges Haenni, personnalité marquante dans les milieux musicaux suisses et étrangers, sut apporter à ce spectacle, la chaleur et la pureté de ses voix, la richesse de son interprétation, la finesse des nuances d'une belle musique.

Elle fut d'ailleurs chaleureusement applaudie.

La Chanson valaisanne fête cette année son 25^e anniversaire et c'est avec joie que nous lui consacrerons quelques lignes dans notre journal en gage de remerciement. Elle porte haut et loin la renommée de notre Valais, la richesse de son folklore, la beauté de ce coin de Suisse qui est le nôtre.

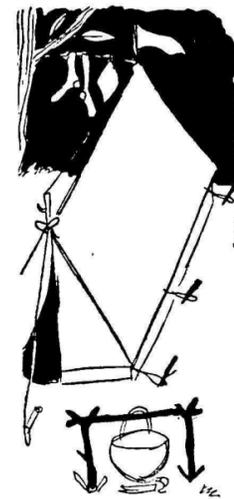
Pilo.

Vernissage

Samedi, dans la magnifique et noble cadre de la Maison de la Diète, s'est ouverte l'exposition « De Pisanello à Picasso ». Cinquième de son genre et placée sous les auspices de la société de Développement de Sion, présidée par M. Alexis de Courten, elle offre aux amateurs de belles choses, 300 peintures et œuvres d'art, 500 ans d'histoire. La différence de style de chaque maître, le contraste des époques, le choix judicieux des œuvres ne donnent à cette exposition que plus de valeur et attirera sans conteste beaucoup de visiteurs dans notre cité qui est un des centres artistiques de notre pays.

Après la visite des salles, une petite réception fort sympathique fut offerte aux invités, dans les jardins suspendus de cette majestueuse demeure. On y nota la présence de MM. André de Quay et Boll, de la municipalité, M. Evéquo, représentant le Gouvernement, M. Spahr, juge cantonal, M. Parvex, président des « Amis de l'Art », du peintre Chavax, de l'écrivain Pierre Bisé ainsi que de nombreuses autres personnalités et artistes sans oublier les représentants de la presse. M. Alexis de Courten releva en quelques mots les initiatives constantes de M. Rey, qui chaque année met sur pied des expositions de grandes valeurs qui portent bien loin le nom de Sion.

Pilo.



Le camping

emballer, avec raison, toute la jeunesse. Quelle joie ! Agir à sa guise et selon ses goûts. Pour votre chambre vous avez certainement déjà imaginé un mobilier original, personnel pouvant être fait de vos mains. Confiez-nous votre idée, nous vous conseillerons bien volontiers.

- N'achetez pas à la
- légère, choisissez

Widmann Frères

FABRIQUE DE MEUBLES — SION
Sommet du Grand-Pont - Tél. 2 10 26

Très touchés de la profonde sympathie que vous leur avez témoignée dans le grand deuil qui les afflige.

Madame Onésime BOSTON et ses enfants

ainsi que les familles d'Edouard Boston-Vallotton, vous expriment leur plus vive gratitude.

Un merci spécial au Révérend Curé Bonvin, au docteur Closuit, à la Direction de l'U. S. C. à Bâle, à la Caisse d'Epargne du Valais, à la Direction de Provins, au Comité de la Cave de Leytron, Saillon et environs, au Comité du parti radical de Fully, à la classe 1900, à tous ses amis et connaissances pour leur envoi de couronnes, de fleurs et de messages.

Ils garderont de votre généreuse attention un souvenir ému.

Fiancés: Samedi rendez-vous chez Pfister Ameublements S.A.

Lausanne, Montchoisi 13

LORA encore meilleur...

Goûtez sa nouvelle qualité surfine avec vitamines naturelles. Son nouveau papier aluminium assure aussi une meilleure conservation.



250 g
seulement fr. 1.30
moins rabais

La saison des pique-niques est là!
GRATIS! Demandez à votre détaillant le petit sac plastic LORA pour vos sandwiches, il vous rendra les plus grands services.

RANDON GENÈVE

On cherche

JEUNE FILLE

pour l'office et les chambres. Etrangère acceptée. Entrée de suite ou date à convenir. Ecrire sous chiffre 948 à Publicitas Martigny.

Entreprise cherche

sténodactylo

bonnes connaissances de l'allemand. Ecrire sous chiffre P 9278 S Publicitas SION.

Café-Restaurant cherche jeune fille de confiance comme

sommelière

Entrée le 15 juillet ou à convenir. Offres sous chiffre P 9362 S Publicitas Sion.

On demande une

sommelière

et une fille d'office pour de suite, dans bon restaurant de la région. S'adresser au bureau du journal.

A vendre à Saxon

au lieu dit « Les Caisses »

un champ

entièrement arborisé en abricotiers de 2000 m², avec récolte pendante. - Belle situation. Très bon entretien.

Pour traiter, s'adresser à: M^r Edouard MORAND, notaire, à Martigny-Ville.

Le nommé

Louis Petit

représentant de l'aide professionnelle aux invalides

fait savoir à sa bonne clientèle qu'il est à l'hôpital, mais qu'il n'a pas quitté sa représentation et qu'il repassera prochainement. Louis Petit.

Du 11 au 28 juillet

SOLDÉS

autorisés



LES SPECTACLES

Cinéma ETOILE, Martigny

Malgré la saison d'été, la sensation actuelle en cinémascope à l'ETOILE: Jusqu'à dimanche 15 (Dimanche 14 heures 30 et 20 heures 30). Dans un décor grandiose et avec une mise en scène fabuleuse, voici un tout grand film d'amour et d'aventures: LE CHEVALIER DU ROI, une superproduction en technicolor présentée en cinémascope, avec Tony Curtis et Janet Leigh. Tout le faste apparent et la tempétueuse excitation de l'âge de la Chevalerie...

Dimanche 15 à 17 h., lundi 16 et mardi 17:

Le magistral film d'aventures, une œuvre puissante et vraie... HORIZONS LOINTAINS, avec Fred McMurray, Charlton Heston et Donna Reed. En Technicolor. Ce film palpitant vous raconte les péripéties haletantes d'une des époques les plus aventureuses de l'histoire américaine.

Cinéma REX, Saxon

Jeudi 12:

Le tout grand film d'action et de suspense: A L'OMBRE DES POTENCES, avec James Cagney, Viveca Lindfors et John Derek. Du vendredi 13 au dimanche 15: Eddie Constantine, dans le rôle de Lemmy Caution, nous revient avec de nouvelles aventures dans le sensationnel film français: CET HOMME EST DANGEREUX, d'après le célèbre roman de la « Série Noire » de Peter Cheyney.

A vendre dans le Valais central: la plus belle

plantation d'abricotiers

de la plaine du Rhône. - Environ 1000 abricotiers en plein rapport avec récolte pendante.

Ecrire sous chiffre P 1446 S Publicitas SION.

Docteur Charles-Henri DE PREUX médecin-dentiste SION

ABSENT

A vendre

Fiat Topolino Belvédère

décapotable, 1953. Très bon état, moteur revisé. Torrent Lucien, GRONE Tél. 4 21 22

La personne qui aurait recueilli ou aperçu

UNE PERRUCHE ÉGARÉE

de couleur jaune, est priée d'aviser Mme Simone Grandmoulin, Quartier de Plaisance. Tél. 6 12 33. - Récompense.

Docteur GARD

Martigny

de retour

Plantons de

choux-fleurs

par grosses quantités; poireaux; choux-blancs; choux-raves; choux-frisés; bell-raves à salade; céleris; scaroles; poivrons. - Bégonias, pétunias, ageratum et plantes diverses.

Etablissement Horticole

F. Maye CHAMOSON Tél. 4 71 42

FAVORISEZ LE COMMERCE NATIONAL

LES FRUITS MÛRS

Roman d'ÉVELINE LE MAIRE

— C'est impossible murmure-t-elle éperdue.

— Je ne vous permets plus de prononcer ce mot. Tout est possible quand on veut et qu'on aime. Continuez à fermer vos yeux, puisqu'il ne vous plaît pas de me les montrer, — ils verront quand même le bonheur que je vous offre: nos pensées unies et sans secrets l'un pour l'autre, la confiance, le repos d'un cœur dans un autre cœur... Pouvoir tout dire, tout entendre avec la certitude d'être compris...

La main qu'il tient toujours ne cherche plus à se libérer. Ghislaine extasiée commence à croire que le meilleur de son amour pour Jean peut lui être rendu. Le sentiment idéal qu'il lui offre répond à son désir le plus secret. Que de fois, après la rupture, s'était-elle dit:

« S'il avait voulu rester mon ami! » Et que de fois a-t-elle rêvé du cœur à cœur qui, sans paroles, livrerait à Jean toutes ses pensées, tandis qu'en face de Christian les confidences se glaçaient sur ses lèvres! C'est que, entre elle et Christian, il y a un double secret: Jean, Maïtena, — et que, entre elle et Jean, nul inconnu n'interpose son ombre.

Ainsi, une belle amitié, épurée par tant de larmes, serait possible! Elle n'ose y croire. — Je ne sais pas... Je crains... dit-elle. — Allons, que craignez-vous? — Les amitiés entre homme et femme sont dangereuses... — Il y en a eu de merveilleuses, riposte-t-il.

Et il cite des noms célèbres, évoque les Pères de l'Eglise, saint Jérôme et sainte Paule, saint Ambroise et sainte Mélanie. — à une époque mois reculée, saint François

d'Assise et sainte Claire, — enfin saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal. Son tableau de l'amitié est un beau morceau de spiritualité.

Ces paroles pénètrent Ghislaine et la ravissent. Une image s'impose à son esprit: une femme, ou plutôt un ange qui a ses traits et son cœur, est la consolatrice d'un homme né pour de grandes choses, — elle est sa joie, sa douceur, — avec elle et par elle il réussit à vaincre les maux les plus rebelles; dans l'épanouissement d'une paix heureuse, il fait les plus étonnantes découvertes et devient le bienfaiteur de l'humanité.

Pour donner corps à ce rêve, la voix tentatrice reprend:

— Avec vous, je ferai des prodiges. Ce qui m'a manqué jusqu'ici, c'est la joie. Ghislaine, vous tenez toute ma joie dans vos yeux, me la refuserez-vous?

Pourrait-elle être cruelle à ce point? Elle lui donne son regard où commence à poindre le consentement au pacte d'amitié. Et ses paroles ne démentent pas la promesse de ses yeux:

— Jean... ce nom prononcé pour la première fois depuis plus de trois ans met une flamme à ses joues, — Jean, si je deviens votre amie, la présence de mon mari ne vous fera-t-elle pas souffrir?

— La présence de votre mari? répète-t-il vivement. Notre amitié peut s'en passer.

— Mais... en venant ici, vous le rencontrerez.

— Ses affaires ne le tiennent-elles pas hors de chez lui la plupart du temps? Son usine, son bureau, ses voyages... Et puis, vous viendrez chez moi.

— Ce n'est pas possible! dit-elle effrayée. — Là, vous voyez tout de suite rétractée. Craintive Ghislaine! Ah! je saurai bien vous donner du courage: vous verrez comme vous serez forte quand vous aurez confiance en moi. — J'ai confiance en vous, mais... — Mais à Montfort, les dames ne vont pas chez les messieurs, n'est-ce pas? Eh bien! dites-vous que vous n'êtes pas à Montfort, et que je ne suis pas un monsieur.

41

Les Fruits mûrs

42

Je suis votre ami et un médecin. Je reçois des dames, vieilles et jeunes, — le matin à la clinique, l'après-midi chez moi, quand mes travaux de laboratoire me le permettent. Nous nous verrons souvent sans scandaliser personne, ma Ghislaine.

La voix, le geste, le regard, la volonté tendue du séducteur, tissent autour de la jeune femme un cercle magique dont elle ne songe même pas à s'évader, — elle croit tout ce que dit Herbois, elle subit l'envoûtement, — bientôt, elle voudra tout ce qu'il veut.

— Vous êtes si seule! dit-il avec commiseration. Si vous étiez ma femme, je ne vous laisserais pas ainsi.

— Les affaires de mon mari l'y obligent... — Je n'aurais pas d'affaire plus importante que de vous rendre heureuse. Partout, je vous emmènerais avec moi.

— Mon mari a le souci de mon bonheur, reprend vivement Ghislaine, — il souffre de notre séparation, et il m'aime.

— Oh! pas comme moi, pas comme moi! Cette fois, Herbois a fait fausse route, son ardeur s'est trahie; ce n'est pas là le ton de l'amitié. Et Ghislaine se détourne, sa joie troublée.

Jean s'en aperçoit. Subtil, il se fait de nouveau tendrement respectueux, évoque une seconde fois sainte Claire et saint François d'Assise dont le grand cœur aimait toute la nature. Le cercle se resserre, — Ghislaine voit passer sous ses paupières abaissées la vision d'une rare et pure amitié qui la fera meilleure et plus heureuse.

Dans la chambre voisine, Jolie-Chérie appelle « maman ». Jean prend la petite fille dans ses bras, baise ses yeux, ausculte son cœur, confirme le diagnostic et les prescriptions de la première visite. Ses mains se referment sur la main que lui tend Ghislaine et la pressent doucement.

— Vous avez la fièvre, dit-il. Sortez demain, le médecin vous l'ordonne.

— Demain? — Oui. C'est à cause de moi, n'est-ce pas? c'est de peur de me rencontrer que vous n'avez pas bougé d'ici depuis trois jours?

— Oui.

— Vous avez eu tort, vous ne m'auriez pas vu. Je veux que nos rencontres vous soient un plaisir et non un ennui, aussi, n'essaierai-je plus de vous rencontrer sans votre agrément. Mais demain, vous voudrez bien?

— Pourquoi demain? Le médecin de ma Roselyne peut me voir ailleurs que dans la rue.

— Ici, il y a vos amies, vos tantes, la bonne! Mes visites ne peuvent pas être longues. Mon amitié désire davantage. Non, non, pas d'objection. A demain, dans la cour des Invalides. Au revoir, mon amie.

— Au revoir, mon ami. Ce même soir, l'agenda du docteur Herbois s'enrichit de quelques lignes hâtivement tracées:

« Pris à mon propre piège. Il me la faut, je la veux à tout prix. Je l'adore. »

X

Maria s'est inquiétée de cette deuxième moins bien qu'on ne croit?

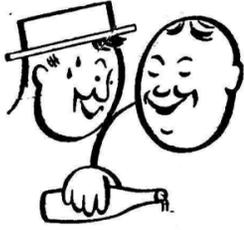
Madame a dû lui expliquer que le docteur, tantôt, a trouvé Roselyne plus fatiguée qu'hier, mais n'en a rien dit à cause de ces dames Rumeau et Lauroy. Il est revenu pour examiner l'enfant à l'heure où elle aurait pu avoir de la fièvre. Heureusement la chérie était déjà mieux.

Ghislaine, maintenant, pense à ce mensonge avec une crainte superstitieuse. Elle a peur qu'il ne porte malheur à Roselyne.

C'est en elle un tel chaos de sentiments contraires qu'elle sourit, soupire, porte ses mains à sa poitrine dans le geste de l'angoisse, sans savoir pourquoi. Mais de tout cela, c'est la joie qui domine, une joie singulière contre laquelle un instinct secret cherche à se défendre, de laquelle elle se sent prisonnière, et qui lui est en même temps une douleur.

Ghislaine dine lentement, indifférente à la succulence des plats préparés par Maria, — et, ce soir, la lettre à Christian ne sera pas achevée.

Demain.



LES JOIES
DU

SAVOIR-BOIRE

Plaisir de boire ! Bien sûr il vient de la soif satisfaite. Mais il est aussi autre chose. C'est ainsi que le vin ne procure pas des jouissances brutales et éphémères, mais nous donne des impressions durables qui nous préparent délicieusement à toutes les joies ou nous consolent de leur perte.

Après avoir mangé de bons mets arrosés de vins de qualité, notre corps et notre âme sont à l'unisson, éprouvent un bien-être tout spécial.

Notre cerveau se rafraîchit, notre figure s'épanouit, une chaleur agréable nous envahit et comme l'a dit un poète :

« Nous avons l'espoir en soufflant la chandelle

Un soleil dans les yeux, de l'amour dans le cœur ».

Mais le plaisir de boire ne nous promet pas seulement des impressions physiques, il aiguise notre esprit, développe notre gaieté, échauffe notre imagination, fait jaillir les bons mots qui enrichissent la conversation des gens d'esprit.

Le vin, en exerçant cette action morale, nous dispose favorablement. C'est pourquoi les amoureux, les gens d'affaires, les camarades d'une profession, aiment à se retrouver autour d'une table, devant une bouteille prestigieuse, pour deviser.

Le vin est de toutes les fêtes. Il donne des refrains à nos belles chansons à boire. Il chasse l'ennui et le chagrin, il fait fuser le rire.

Le poète lui doit ses envolées, ses belles rimes, le musicien son harmonie, le peintre ses jolis coups de pinceau, les femmes leur beauté. Le vin développe le génie.

C'est pourquoi on éprouve tant de plaisir en comparant entre eux plusieurs vins, en les analysant sur nos papilles, en les humant, en les faisant briller à la lumière.

Dans l'alimentation chacun éprouve une prédilection pour certaines saveurs, pour certains parfums. Mais quand il s'agit du vin, les gourmets s'unissent pour louer celui qui se détache nettement des autres et qu'ils reconnaissent comme le meilleur.

Avec quelle science, avec quel art, avec quelle attention se font les dégustations ! Ce ne sont pas des obligations, des devoirs, des corvées, mais d'ineffables plaisirs, car elles enseignent toujours quelque chose, rappellent des souvenirs, montrent les caractères des différents millésimes.

La dégustation fournit les éléments utiles pour réaliser les mariages que l'on s'efforce d'accomplir avec les mets.

Tout ce travail d'examen, d'analyse, donne à ceux qui s'y livrent un grand plaisir. Aussi, nombreux sont ceux qui recherchent l'occasion de déguster.

Et maintenant, dites-moi s'il existe sur notre planète un aliment quelconque qui soit l'objet de soins aussi grands, qui est absorbé en aussi grande quantité par les gastronomes, tout en leur assurant autant d'euphorie...

Raymond BRUNET.



En été, on rêve volontiers d'une boisson qui désaltère de manière efficace et durable. Or, les «extraits pour sirop Dawa» donnent, spécialement pour les enfants, un sirop excellent et très avantageux. Le flacon: 80 cts.



Un verre de sirop **B** cts. seulement

Grand Conseil

La péréquation financière intercommunale

Il y a des articles de loi capables de déclencher les pires cataclysmes oratoires. Et 130 députés, au moins ceux qui restent dans la salle, tout à l'heure paisibles moutons à l'opinion unanime, deviennent une hydre à cent têtes dont chacune exprime un avis différent, souvent inutile.

L'article 70 de la loi sur les forces hydrauliques a connu mardi ce sort glorieux. Il prévoit notamment le versement de 5% des redevances perçues par le canton et les communes pour la constitution d'un fonds destiné à la correction des torrents et des digues du Rhône. C'est bien ainsi, quoique tout le monde ne fut pas de cet avis, les montagnards inquiets de l'amputation dont souffrira leurs revenus — souvent coquets — et d'autres trouvant ce 5% modeste et proposant un 10% plus significatif.

Mais en revanche, tous furent d'accord pour reconnaître en cet article l'amorce de cette loi sur la péréquation financière communale qui devrait être présentée dans un avenir proche par le Conseil d'Etat.

De quoi s'agit-il ? Partant du principe que le peuple des communes comprend des collectivités riches et des collectivités pauvres comme le peuple des individus avec ses classes différentes, l'on voudrait créer une compensation intercommunale afin d'aider les plus pauvres avec l'argent des plus riches.

Il est évident que ce sont avant tout les plus pauvres qui parlent ce langage et que le plus riche risque fort d'être traité d'égoïste s'il se rebiffe. Et comme les communes pauvres sont en Valais généralement plus nombreuses que les riches, la loi du plus nombreux deviendra la loi de tous.

Ainsi se prépare une loi qui existe déjà en fait, si l'on considère les contributions proportionnelles de l'Etat dans le domaine scolaire, routier ou autre. Elle ne serait qu'aggravée.

La situation est ambiguë et je me demande si l'on peut encore parler de communes riches et de communes pauvres. Il est incontestable que des agglomérations nanties d'industries et de commerces ont des revenus autrement plus coquets que certains villages haut-valaisans dont les rentrées d'impôts ne parviennent même pas à couvrir les dépenses d'assistance. Et ces villages qui se dépeuplent au fur et à mesure que le modernisme nivellera les conditions de vie ont une existence dure où le centime a toujours encore sa valeur. Quelle différence avec la ville de la plaine où les constructions s'ajoutent aux constructions, où la population s'accroît sans cesse !

Pourtant cette prospérité me semble plus apparente que réelle. Derrière les façades éclatantes de jeunesse se cachent certains vices que le moindre choc économique risque de découvrir. Une ville qui grandit se trouve placée face à des problèmes qu'un village n'a pas à résoudre. Routes, écoles, égouts, bâtiments publics : les terrains à acquérir augmentent de prix avec l'extension des limites de la ville. A tel point qu'une agglomération comme Sion a finalement à assurer un service de la dette qui, proportionnellement, est bien plus lourd que ce qu'un pauvre petit village doit supporter.

Nous ne sommes qu'aux tout premiers débuts de cette évolution. La technique impose des réalisations, et par conséquent des dépenses que les générations à venir devront supporter. C'est pourquoi l'on emprunte. Les budgets sont déjà trop serrés pour permettre ces travaux sur les recettes annuelles. Mais l'on peut craindre qu'avec les années, d'autres travaux devront être exécutés dont nous n'avons maintenant encore aucune idée. On compte avec des délais de 20 à 30 ans pour rembourser les dettes. Mais n'est-ce pas un peu téméraire que de croire que 6 à

10 ans de réalisations suffiront pour les 30 ans à venir ? Tout va si vite.

Il faut bien reconnaître que dans les gros ménages communaux, on en est à chercher de l'argent pour faire face aux exigences croissantes de la vie moderne. La péréquation financière intercommunale ne risque-t-elle pas d'être dangereuse et de priver encore les grandes agglomérations de moyens dont elles ont un urgent besoin.

Et toujours cette menace des plus mauvaises années ! En cas de crise, le village où la vie est plus pauvre, mais plus régulière aussi, sera certainement moins touché que la ville avec ses chômeurs qui n'ont pas de lopin de terre pour poursuivre une chiche existence, mais existence quand même.

Il est vrai que généralement les taux d'impôt sont moins élevés dans les villes que dans certains villages. Un réajustement ne pourrait se faire que dans le cadre d'une nouvelle loi des finances communales. Mais elle occasionnerait comme qu'il soit des réactions dont il faudra tenir compte.

Ce ne sont que quelques réflexions avant la lettre. Cependant, tout ne sera pas si facile que d'aucuns l'imaginent. La péréquation financière, un mot attrayant qui dissimule des réalités plus angoissantes.

Ch. Boissard.

Sans robe ni bretelles

Et dire que le peuple tout entier se réjouissait. De passer devant un tribunal, s'entend. Comme on assiste à un défilé de haute couture. Sur un air de piano-jazz, en suçotant une paille plongée dans un gin-fizz ou un whisky, le bon public aurait admiré les pirouettes sur l'estrade de ses meilleurs avocats présentant la dernière robe créée. Plus de nœud conquérant comme celui du président de l'Ordre, mais une lavallière ornée d'hermine. Quel gage de pureté pour les défenseurs de la Vérité ! On aurait vu des robes brodées, ajourées, d'autres plissées, froncées. Un rêve comme tant d'autres, qui finit dans le néant. Messieurs les avocats renoncèrent à leur robe. Le peuple est déçu. Il ne voudra plus aller au tribunal.

Le président du Grand Conseil a le sens de l'humour. Ce début de session sombrait dans la monotonie. La loi sur les forces hydrauliques voguait indifférente vers un vote affirmatif et lassé comme toutes les grandes entreprises. Il n'y a que les petites choses pour passionner. C'est pourquoi il introduisit la seconde journée par ce rapport du Tribunal cantonal... qui amena la discussion sur le port de la robe. M. Thenen déclencha l'offensive. « Le vice-président de la commission devant rapporter sur le port de la robe vient d'arriver. Je voudrais savoir ce qu'il en est de cette affaire, ayant oui dire que les maîtres du barreau voulaient maintenant renoncer à cet attribut vestimentaire. Il y a des gens qui décident d'abord, puis réfléchissent ensuite. » A quoi, le vice-président Aloys Morand, visé par l'allusion, rétorqua en regrettant de n'avoir pas été remarqué plus tôt. N'était-il pas dans la salle avant même l'ouverture de la séance ! Oui Messieurs, ajouta-t-il, la justice ne veut pas être trop sombre — il avait risqué de dire « noire » — Les avocats font machine arrière. Il eut été agréable, par les fortes chaleurs, de porter la robe légère — délicieuse — qui peut recouvrir sans ennui le maillot lutteur et les bretelles, les knicker-bockers ou la paire de shorts. Nous maintiendrons l'habit étouffant, les gilets rigides et les cravates de soie grise. »

Ainsi donc, nos avocats préfèrent transpirer. Ils sont héroïques. Nous n'aurons pas de juges en pourpre et or, la couleur les eut blessés, ni procureurs ni avocats en robe sombre et calot de mitron. Pitié pour les tailleurs et les badauds. La tradition a vaincu. P. Q.

Abus de la marque suisse d'origine

Des fabricants peu scrupuleux ou des entreprises commerciales de l'étranger essayent toujours de tromper leurs clients sur l'origine de certains articles en les offrant et les vendant comme étant de « provenance suisse ». Cela prouve une fois de plus l'excellente réputation des produits suisses.

Les efforts que font nos représentants diplomatiques à l'étranger pour mettre fin à ces procédés et empêcher l'usage de la croix fédérale comme marque, ainsi qu'il ressort du rapport annuel de l'an dernier, sont d'autant plus appréciables. Des tribunaux étrangers ont eu plus d'une fois l'occasion de sévir contre l'abus de la désignation « suisse ». Le tribunal de commerce de Bruxelles a récemment interdit à un industriel belge d'offrir ses montres ajustées en Allemagne comme « montres suisses ».

Mais que faut-il penser si même en Suisse, des fruits étrangers sont vendus sous l'appellation

« Bergold » dans des emballages portant l'image d'un paysage typiquement suisse et l'effigie d'une jeune fille en costume national ? Dans le « Zürcher Bauer », un agriculteur s'insurge justement contre cet abus du public. Il propose que de tels emballages ne soient employés que pour des fruits de nos cultures ou qu'ils soient détruits, et il faut convenir que cette exigence est parfaitement justifiée. Dans le cadre de l'appui et de l'aide pour nos paysans, la lutte contre un tel abus est plus nécessaire que jamais. Il importe, parallèlement, de blâmer nos fabricants utilisant sur leurs emballages suisses des dénominations étrangères.

Il faut adresser une requête aux ménagères et acheteuses et leur demander de collaborer partout où elles le peuvent à l'abolition de cette concurrence déloyale. Pour cela, il faut qu'elles s'enquerraient auprès des vendeuses s'il s'agit bien de fruits du pays et de leur donner la préférence. Ils sont au besoin reconnaissables à l'Arbalète, notre marque suisse d'origine.

Les salariés sont-ils des privilégiés ?

Nous entendons dire à toutes occasions que les salariés sont les privilégiés du monde actuel. Sans doute, la lutte menée par les syndicats a abouti à un réajustement des salaires et à l'introduction d'un certain nombre de réalisations sociales.

Les travailleurs savent reconnaître ce qui a été obtenu. Mais il faut malheureusement ajouter que presque aucune amélioration n'a été obtenue sans une lutte acharnée.

On ne lâche aux travailleurs que des « bribes » et seulement lorsqu'on ne peut plus faire autrement.

Ce n'est pas « joli » de s'en prévaloir après coup !

Et nous affirmons, en connaissance de cause, que la situation des travailleurs chargés d'enfants reste encore très précaire dans la plupart des cas. Nous avons en mains les résultats de l'enquête menée auprès de 1000 familles en Suisse romande, y compris le Valais, et nous avons des preuves irréfutables que la situation du père de famille est déplorable dès qu'il a plusieurs enfants. Le standard de vie moyen des employés père de 5 enfants et plus, rejoint celui des manœuvres sans enfants.

C'est compréhensible, puisque les réajustements des salaires obtenus n'ont pas été calculés sur la base de l'augmentation du coût de la vie pour un travailleur chargé d'enfants, mais pour un travailleur seul. Or chacun sait que l'augmentation du logement, de l'habillement, de la nourriture pour une famille est bien plus grande que pour un foyer sans enfant, et que cette augmentation est encore plus grande suivant l'âge des enfants.

« Je ne vis pas mieux actuellement qu'en 1945, nous a dit ce père de famille, employé, qui a vu sa paye et sa famille doublées depuis lors ».

Combien de salariés peuvent dire qu'ils ont vu doubler leur paye pendant ces dernières dix années ? Même si le nombre de leurs enfants a augmenté ! L'indice des prix ne tient pas assez compte des nécessités de la vie familiale actuelle.

Ce n'est que grâce à un travail acharné du père et de la mère que les travailleurs chargés de famille peuvent nouer tant bien que mal les deux bouts, si la maladie due à la fatigue, parfois à la fatalité, ne les a pas complètement « enfoncés ». Et la haute conjoncture qui permet les heures supplémentaires et les journées faites actuellement ne durera pas toujours. Il faudra pourtant vivre quand même.

Le retour à des conditions de vie normales est nécessaire. La famille base de la société, ne peut pas s'épanouir dans les conditions actuelles. L'augmentation des allocations familiales et d'autres réajustement des salaires doivent permettre un nouveau pas vers la suppression des doubles journées et des heures supplémentaire qui épuisent les travailleurs et rendent impossible toute vie harmonieuse des membres de la famille.

Travailleurs valaisans : tous aux urnes les 14 et 15 juillet 1956.

M. P. F. Valais.

ICI SOTTENS...

INFORMATIONS de l'ATS (précédées du signal horaire) : chaque jour à 7 h. 15, 12 h. 45, 19 h. 15 et 22 h. 30.

Jeudi 12 juillet

7 00 U ne peu de folklore — 7 20 La ronde des bêtes — 11 00 Orchestre de la ville de Berne — 12 15 Sélection 1950 — 12 55 Quelques œuvres de Carl-Maria von Weber — 13 20 Quarante minutes au music-hall — 16 10 Le Tour de France cycliste — 16 40 Variétés internationales — 17 00 Deuxième symphonie (J. Sibelius) — 17 40 Olivier Twist, de Charles Dickens — 18 00 Chansons tendres — 18 10 Guirlande de juillet — 18 35 Musiques du monde — 18 50 Le Tour de France cycliste — 19 00 Micro-parlout — 19 25 Instants du monde — 19 40 Musique légère d'hier et d'aujourd'hui — 20 00 Chants — 20 30 Hommage à William Peloux — 21 25 Chanson gilane, opérelle — 22 35 Dimanche à la Fazenda.

Vendredi 13 juillet

7 00 Joyeux réveil — 7 20 Propos du matin — 7 25 Deux succès de l'orchestre Roger-Roger — 7 30 Instants romantiques — 11 00 Des jeunes jouent des œuvres de Mozart — 12 15 Présentation du Tir cantonal vaudois — 12 30 Six chansons d'amour du folklore français — 12 55 D'une gravure à l'autre — 13 20 Musique française classique — 13 40 Quelques mélodies de Gabriel Fauré et de Maurice Ravel — 16 30 Le Tour de France cycliste — 16 40 Variétés internationales — 17 00 Compositeurs romands — 17 30 Olivier Twist, de Charles Dickens — 17 50 Jazz aux Champs-Élysées — 18 20 En un clin d'œil — 18 35 Virginie Morgan, son orgue et ses rythmes — 18 50 Le Tour de France cycliste — 19 00 Micro-parlout — 19 25 La situation internationale — 19 35 Instants du monde — 19 45 Portraits en chansons — 20 05 Vendredi 13, production de Colette Jean — 21 00 Cartes postales en couleurs, par Maurice Kuës — 21 15 Ma musique de chambre de Mozart — 21 55 Coup d'œil sur la poésie du passé — 22 20 Musique du XVIIe siècle — 22 35 Que font les Nations Unies — 22 40 Chansons de notre temps.

Extra-savonneux — SD 86
doux — économique



sous forme d'élégante savonnette

2 gros pains seulement 90 cts.



AVEC UN LITRE DE VINAIGRE STOMA: 50 SALADES

VINAIGRE DE TABLE

STOMA

1.10 le litre

Avec bon-images AVANTI

Le vinaigre STOMA est très économique. De goût relevé, il en faut peu pour donner du goût à une salade. Sa saveur franche plaît à chacun. Un excellent vinaigre pour tous usages.

L. CHIRAT S.A. Carouge-Genève

MIGROS

véritables

SPAGHETTI

„longs“ en paquets bleus

de Naples paquet de 500 g.

-.80

Un dessert pour deux personnes! La petite boîte, très pratique, de

Cocktail de fruits

„Libby's“

boîte de 248 g.

-.85

Cake Financier



pièce 320g.

1,50

(100 g. -.46s)

DÉGUSTATION

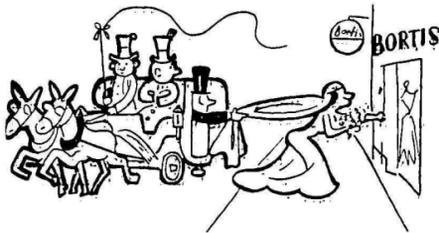
mercredi et jeudi dans tous nos magasins

DEMANDEZ notre excellent bœuf salé et fumé

le kilo: Fr. 4.-

Boucherie O. NEUENSCHWANDER S.A. GENEVE, 17, av. du Mail - Tél. (022) 24 19 94

Les Soldes Bortis



irrésistibles!

autorisés

CONFECTION

DAMES et

FILLETES



du 11 au 28-7-56

Avenue de la Gare SION

Cinémas

Jusqu'à dimanche 15 (Dimanche: 14 h. 30 et 20 h. 30):

Un spectacle grandiose en cinémascope: **LE CHEVALIER DU ROI** avec Tony Curtis et Janet Leigh.

Dimanche 15 à 17 h., lundi 16 et mardi 17: Une œuvre magistrale et vraie: **HORIZONS LOINTAINS**

ETOILE Martigny

REX Saxon

Jeudi 12:

Le passionnant film d'action:

A L'OMBRE DES POTENCES

Du vendredi 13 au dimanche 15:

Lemmy Caution nous revient dans:

CET HOMME EST DANGEREUX avec Eddie Constantine.

Importante fabrique de fournitures d'horlogerie du Jura vaudois, engagerait de suite ou pour date à convenir

ouvrières

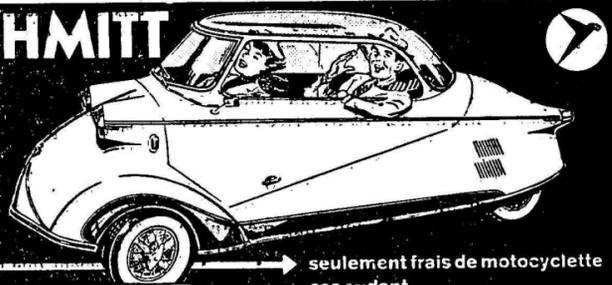
ayant bonne vue. Travail propre et intéressant.

Faire offres aux Fabriques d'Assortiments Réunies, succursale D. Le Sentier (Vallée de Joux) Tél. (021) 8 56 57.

MESSERSCHMITT

SCOOTER A CABINE KR 200

sûr
confortable
sportif



seulement frais de motocyclette cependant tous frais SUVAL couverts

AGENCE GENERALE POUR LE VALAIS Gratiens LOVEY, Garage d'Entremont, ORSIERES

Sous-agents: Brig: KARLEN Oswald, Velohandlung
Sion: FRASS Albert, vélos-motos - Raron: Garage Elite, M. FUCHS
Vernayaz: COUCET René, cycles - St-Maurice: COUTAZ Marcel, cycles-motos

CHOUX-FLEURS

Plantons de classe en variétés authentiques: Roi des Géants, Géants blancs, etc...

Bernard Neury, Etablissement horticole - SAXON

Tél. 6 21 83.



Les meilleurs prix

sur le marché s'obtiennent avec des fruits sains, de bonne garde, à peau lisse et bien colorée.

Dès la floraison passée, et jusqu'à la récolte, traitez vos vergers avec

Pomarsol forte

contre la tavelure et

B404

contre le carpocapse

AGROCHIMIE S.A. BERNE

Aujourd'hui ont commencés nos SOLDES

autorisés du 11 au 28 juillet

Nos vitrines vous convaincront

**DES PRIX!
DES PRIX!
DES PRIX!**

a la Bonne Ménagère

S I O N

CONSTANTIN FILS S. A.

Rue de Lausanne 15 - Tél. 2 13 07

Vente au rabais

départ: 11 juillet, 8 heures

VENEZ VOIR!

C'EST VOTRE AVANTAGE

PULLI-BLOUSE dames	6.95
PULLOVERS NYLON	4.25
TABLIERS enveloppants	2.75
BAS NYLON	7.95
TABLIERS fourreaux	6.95
BLOUSES, coton	6.95

AU Progrès

MANUFACTURE DE TEXTILES

MARTIGNY-VILLE, • Les Messageries •

Jeune

ouvrier

qualifié dans

ARBORICULTURE, VITICULTURE
cherche place. Donner conditions et prix.

HOUCADE B., BEGNINS (VD).



- cuisine plus rapide et d'une finesse incomparable

Le gaz: toujours plus moderne

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

Clôture des examens des apprentis des professions commerciales

Une centaine d'apprentis se sont présentés cette année aux examens de fin d'apprentissage.

La cérémonie de clôture a eu lieu vendredi soir à Sion en présence de M. le Conseiller d'Etat M. Gross, Chef du Département de l'Instruction publique.

Ont obtenu le certificat de capacité :

I. Employés de commerce

a) *Administration - Fiduciaire* : Zermatten H., Bramois ; Pfamatter Elisabeth, Eischoll ; Schnydrig Josef, Unterbach ; Zurbruggen Reinhard, Visp.

b) *Assurances* : Gaillard Roland, Ardon ; Morath Laurent, Bramois ; Moulin Jean-Pierre, Volèges ; Rossier Gilbert, Salins ; Kalbermatten Erwin, Turtmann.

c) *Banque* : Bieri Willy, Sierre ; Bornet Arsène, Beuson-Nendaz ; Gay Claude, Martigny-Ville ; Grandjean François, Montana ; Rey Georges, Montana ; Salamin Bernard, Sierre ; Montani Hans, Salquenen ; Nanzen Otto, Viège ; Regotz German, Staldenried ; Schopf Roland, Sierre.

d) *Dent. coloniales - Produits agricoles* : Chambovay Gérard, Collonges ; Farquet Simon, Martigny-Ville ; Fournier Claude, Nendaz ; Heinzmann Léonard, Visperterminen ; Imspepf Simon, Sion.

e) *Electricité* : Giroud Marcien, Charrat ; Zimmermann Gerhard, Visperterminen.

f) *Matériaux de construction* : Ambühl Hugo, Loèche-Ville ; Corminbœuf Irène, Naters ; Jossen Erwin, Glis ; Pfaffen Erich, Eycholz.

g) *Quincaillerie - Fers - Comb.* : Duay Joseph, Martigny ; Thurre Josy, Saillon ; Zenklusen Leopold, Brigue.

h) *Publicité* : Hofmann André, Sion.

i) *Transport* : Pfänder Hans-Jörg, Brigue ; Ruegg René, Mörel ; Schmidt Andreas, Naters.

1er rang : moyenne 1,1 Regotz German, Staldenried ; 2e rang : moyenne 1,3 Morath Laurent, Bramois ; 3e rang : moyenne 1,3 Bornet Arsène, Nendaz ; 4e rang : moyenne 1,4 Gay Claude, Martigny.

Prix de français : Zermatten Henri, Bramois ;

Prix d'application : Duay Joseph, Martigny ;

Prix d'application : Pfamatter Elisabeth, Eischoll.

II. Vendeurs et vendeuses

a) *Alimentation* : Antille Renée, Sierre ; Berclaz Marcelle, Randogne ; Coppex Jeanine, Vouvy ; Cornut Amélie, Vouvy ; Costa Ida, Martigny ; Daboule Micheline, St-Maurice ; Emery Aloys, Lens ; Farquet Roger, Martigny ; Marquis Josiane, Martigny ; Martenet Anne-Marie, Trois-torrents ; Micheloud Denise, Grône ; Morand Denise, Grône ; Robyr Marie-Jeanne, Montana ; Roduit Marie-Jeanne, Fully ; Roduit Maxime, Fully ; Schneider Dora, Martigny ; Tapparel Josiane, Montana ; Vuadens Stella, Vouvy ; Aschwanden Elsa, Brigue ; Holzer Anny, Glis ; Martig Ruth, Lalden ; Pfamatter Judith, Eischoll ; Ruppen Helen, Naters ; Schmid Blanka, Ausserberg ; Vernet Marie-Louise, Sierre ; Zenhäuserl Käthi, Unterbach.

b) *Chaussures* : Heymoz Marie-Thérèse, Randogne ; Nancoz Noëlla, Conthey.

c) *Electricité* : Favre Françoise, Sierre.

d) *Papeterie - Musique* : Nichini Anne-Françoise, Sion ; Troillet Gilda, Salins.

e) *Ménage - Articles divers* : Lambrigger Gérard, St-Léonard ; Mabillard Gilberte, Grimisuat ; Puippe Valentin, Bovernier ; Theytaz Jacqueline, Sion.

f) *Quincaillerie* : Carron Marie-Jeanne, Fully ; Cotta René, Sierre ; Favre Désiré, Isérables ; Tonossi Joseph, Sierre.

g) *Textiles* : Favre Louisa, Vex ; Ambord Edith, Brigue ; Hertli Noémie, Viège.

1er rang : moyenne 1, — Cornut Amélie, Vouvy ; 2e rang : moyenne 1,4 Zenhäusern Käthi, Unterbach.

Prix d'application : Mabillard Gilberte, Grimisuat ; Ambord Edith, Grengiols.

RIDDÉS

Concert

Dans le cadre des festivités qu'organise la fanfare « L'Abeille », pour célébrer son 75^e anniversaire, la société de musique « la Persévérance » de Leytron donnera, à Riddes, un grand concert, le samedi 14 juillet, à 20 h. 30.

Nous invitons cordialement nos nombreux amis à cette soirée musicale qui se déroulera sur la nouvelle place de fête que vient d'acquiescer notre société, et nous adressons à la « Persévérance » nos sincères remerciements.

Sous la direction de M. Jean Novi, prof., la fanfare de Leytron interprétera :

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| 1. Marche vaudoise | Novi |
| 2. Iphigénie en Aulide, ouv. | Gluck |
| 3. Dans les jardins d'un monastère | Ketelby |
| 4. Jurez, marche | Schettino |
| 5. Eternel printemps, valse | Popy |
| 6. César et Cléopâtre | Bisselink |
| 7. The Liberator's, marche | Aneliffer |

Le concert sera suivi d'un bal animé par l'orchestre Deddys-Band.

Le comité d'organisation.

Controverse étymologique

„La Forclaz" ou „La Forcle" ?

Par les soins de la Sté de développement de Martigny, « Le Rhône » a publié dans son numéro de mardi les lignes qui suivent, que M. le Dr Pierre Darbelley, directeur de l'Union Valaisanne du tourisme, a adressées à notre Conseil d'Etat :

Au Conseil d'Etat du canton du Valais, Sion.

16 juin 1956.

Monsieur le président,
Messieurs les conseillers d'Etat,

En application de l'article du Conseil fédéral du 5 février 1954, le Département fédéral de justice et police a accepté le changement de nom que vous lui avez proposé pour le col de La Forclaz, c'est-à-dire la substitution de la graphie « La Forcle » à l'orthographe traditionnelle de « La Forclaz ».

Ce changement a provoqué dans toute la région intéressée des réactions qui n'ont cessé de prendre progressivement de l'ampleur lorsque cette décision a été transposée sur le terrain pratique et qu'on en a saisi la portée. Nous avons eu l'occasion d'intervenir déjà à ce sujet en 1954 auprès de la Direction des PTT. Aujourd'hui, tous les milieux touristiques qui nous sont rattachés s'en émeuvent avec l'opinion publique, les groupements économiques et les autorités de la région.

La question a été soulevée à la dernière assemblée générale de notre institution, le 1^{er} mai dernier, et nous avons reçu mission d'intervenir auprès de vous pour vous exprimer le vœu que le Conseil d'Etat, après un nouvel examen de la question, veuille bien revenir à l'ancienne graphie de « La Forclaz ».

En exécution de ce mandat, nous nous permettons de vous faire part des réflexions suivantes :

S'il est un domaine où beaucoup de circonspection s'impose, c'est bien celui de la toponymie des noms de lieux. A voir, dans les ouvrages spécialisés, combien les avis peuvent être différents, on s'étonne que la Commission cantonale ait été si catégorique. Il convient en effet d'être extrêmement prudent dans les appréciations qui ont trait à la matière et de n'énoncer de conclusions qu'à coup sûr.

Le moins qu'on puisse dire, dans le cas particulier, c'est que les avis des linguistes sont partagés et que ceux qui contestent le bien-fondé de la nouvelle graphie sont aussi dignes de crédit que ceux qui la défendent. Pour être logique avec elle-même, la Commission cantonale devrait écrire aussi Mure, Dorène, Montane, etc., etc., mais pareille décision provoquerait de telles réactions qu'on hésite même à y faire allusion. Le moment est d'ailleurs d'autant plus mal choisi pour procéder à des mutilations de ce genre, depuis quelques années — l'usage du patois se perdant — on accentue un peu partout la prononciation du *az* final.

Au demeurant, le *az* qui termine *Forclaz* n'est pas un parasite qui peut être remplacé par un *e* muet. Dans le doute, il faut respecter la tradition locale qui donne aux noms leur physionomie et ne pas franciser par dédain du patois, ni heurter le souvenir visuel et acoustique de nos noms familiers. La tradition écrite et orale restera toujours aussi fidèle que toutes les études académiques. Dans notre parler patois, l'accent étant mis sur la pénultième, la dernière syllabe devient à peine perceptible. Mais pour qui tend l'oreille, le *a* final ressort toujours, si faiblement que cela soit, qu'il s'agisse de *La Forclaz* ou des autres noms de même consonance. Jamais par contre un *e* final n'est perceptible dans cette terminaison.

Quand bien même la Commission cantonale aurait raison — ce qui est douteux — il est inadmissible d'admettre ses spéculations savantes et de les transposer sur le plan des réalités pratiques.

Nous disons que cela est inadmissible pour des raisons qui sont d'ordre sentimental et d'ordre économique.

Au point de vue sentimental, la nouvelle graphie a provoqué dans l'opinion publique une très pénible impression, beaucoup d'amertume et de vives réactions. Elle heurte les sentiments intimes de la population, qu'elle dépossède d'un patrimoine très cher. Pour avoir eu des ancêtres qui étaient les seuls habitants de *La Forclaz* ressentons-nous peut-être, personnellement, plus profondément cette blessure. On n'a pas plus le droit vis-à-vis des populations locales de changer le nom de leur pays qu'on n'a le droit de modifier des noms de famille et de faire par exemple des Evéquoz, Formaz, Revaz, Chabloz, Métroz, Gillioz, des Chable, Evèque, Reve, Mètre ou Gillie.

Cette mutilation heurte une opinion publique unanime et provoque les réactions de toute la population non seulement à Trient-La Forclaz, mais dans une vaste région du pays. Nous n'en voulons pour preuves que les positions prises par les communes de Trient, de Martigny-Combe, de Finhaut, de Martigny-Bourg et de Martigny-Ville, la démarche que M. le préfet du district de Martigny a faite auprès de vous le 28 mai 1954, les protestations des assemblées générales de nombreux groupements économiques et, paraît-il, le vœu unanime de la Commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur le projet de route de Finhaut.

Il y a quelques années, la Commission cantonale des noms de lieux avait aussi eu la fantaisie de changer certains noms géographiques, par exemple « Die Rhône » en « Rotten » ou « Zinal » en « Chinal ». L'opinion publique des régions intéressées ne l'admit pas et, devant ses premières réactions, il fut aussitôt décidé de revenir à la graphie traditionnelle. Il n'y a pas de raison de heurter aujourd'hui le sentiment d'une population en lui refusant ce que l'on a reconnu légitime et que l'on a admis pour d'autres.

A ces raisons d'ordre sentimental s'en ajoutent d'autres de caractère économique et touristique. En décrétant la réfection de la route de *La Forclaz* et en y faisant activer les travaux, vous avez reconnu l'importance capitale de ce col pour le tourisme valaisan et le rôle qu'il est appelé à jouer dans les communications entre la vallée du Rhône et les Savoies, en particulier avec Chamonix.

Malgré ou à cause de l'état de l'ancienne route — de sinistre mémoire pour beaucoup d'automobilistes — le nom de *La Forclaz* est extrêmement répandu dans tous les milieux touristiques et automobilistes d'Europe. La littérature lui a fait une place enviable

(Dumas, Goethe, Tœppfer, etc.). Une publicité plus que séculaire l'a fait connaître au prix de gros sacrifices financiers.

Le changement de nom qui a été décrété créerait une confusion regrettable, tout particulièrement auprès des agences de voyages et de la clientèle de langue étrangère. Elle annihilerait en grande partie l'effort publicitaire qui a été fait jusqu'ici. Elle porterait ainsi aux intérêts touristiques de la région et par là à ceux du canton un préjudice certain.

Pour tous les motifs qui précèdent, nous constatons en bref que le changement de nom de *La Forclaz* heurte le bon sens, la tradition, l'histoire, l'opinion publique et les intérêts économiques du pays. Comme l'écrivait M. l'abbé Mariétan, « ce nom est un patrimoine qui mérite le respect, et son maintien est le seul moyen d'éviter la confusion ».

Nous faisant le porte-parole de notre assemblée générale qui nous en a donné mandat, nous nous permettons en conséquence de recommander ce problème à votre attention en vous demandant de bien vouloir revenir à l'ancienne graphie de « La Forclaz ». Etant donné que c'est à la demande de l'Etat du Valais que le changement de nom a été introduit, nous vous saurions gré de bien vouloir proposer au Département fédéral de justice et police de revenir à l'orthographe traditionnelle. Nous croyons d'ailleurs savoir que le dit département a été saisi d'une demande dans ce sens et qu'en vertu de l'article 14 de l'arrêté du Conseil fédéral du 5 février 1954, il devra vous consulter à brève échéance.

A l'avance nous vous remercions et nous vous prions Monsieur le président et Messieurs les conseillers d'Etat, de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

UNION VALAISANNE DU TOURISME

Le directeur :
P. Darbellay.

NENDAZ

Combat de reines

Chacun sait que les combats de reine constituent une de nos attractions les plus pittoresques et connaissent de grands succès. Dans la plaine, on les organise. En montagne, c'est à l'inalpe que l'on a la chance de rencontrer de vrais combats de reines. Ces excellentes bêtes y mettent un acharnement que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Un combat de reines très remarqué s'est produit à l'alpage de la Combyre, dans le val de Nendaz, le jour de l'inalpe, samedi dernier. Un alpage de 160 vaches, le second de la commune.

Dès le matin, les cars déversèrent la foule des curieux sur l'herbe fraîche. Personne n'eut à regretter le déplacement car la lutte fut acharnée pour la conquête du titre de reine de l'alpage. Cette année encore, après des passes épiques, les deux reines de la Combyre sortirent de la même écurie, celle de M. Denis Fournier, de Verrey. Et ce qui n'enlève rien aux mérites de ces deux reines, qui ont nom Mignonne et Berlin, c'est qu'elles sont aussi classées comme première laitière.

Noyé dans le lac de Constance

Un jeune homme de Fey, Philippe Bernet, 17 ans, qui avait fréquenté l'école d'agriculture et qui avait trouvé une place dans le canton de Thurgovie en vue d'apprendre l'allemand, s'en alla dimanche, se baigner dans le lac. Il fut pris de malaise et coula à pic.

Son corps a été retrouvé.

Citoyens, tous aux urnes les 14 et 15 juillet

Pour que le père de famille puisse subvenir à l'entretien et à l'éducation de ses enfants :

Pour que la maman puisse rester au foyer et s'occuper de sa famille :

Afin qu'elle ne soit pas obligée, par son travail au dehors du foyer, de compléter le salaire insuffisant du mari :

Pour que le papa ne doive pas faire une double journée pour vivre normalement :

Pour que tous les enfants puissent jouir d'une formation professionnelle ;

Pour que chaque naissance ne soit pas un problème angoissant dans nos foyers :

Pour permettre aux jeunes d'envisager, eux aussi, la fondation d'un foyer.

Tous les citoyens valaisans iront voter OUI les 14 et 15 juillet prochains.

L'augmentation des allocations familiales aux salariés est un devoir de justice.

Les salariés ne seront pas indifférents lorsqu'il s'agira de voter pour étendre le versement des allocations familiales aux petits indépendants.

Surtout, pas d'abstention. Car la loi ne passera pas toute seule.

Mouvement populaire des familles
Fédération valaisanne.

GRAND CONSEIL

La session prorogée a commencé lundi. Nous publierons vendredi en résumé le compte rendu des séances.

La Diana à Saphinault

Sur ce perron avancé dominant la belle plaine de Saxon, dans une région idéale, qu'il fait bon s'y trouver, la Diana a tenu sa journée annuelle.

La tradition à laquelle s'est inscrite depuis de nombreuses années d'organiser une sortie d'été s'est renouvelée une fois de plus. Elle réunit un nombre imposant de disciples de Saint-Hubert, parmi lesquels nous avons remarqué MM. Henry Charles, Ed. Mottier, Arlettaz, députés, Collombin, caporal, etc.

Sous la direction précise et expéditive de M. Marc Roduit, président en charge, les opérations statutaires ont été liquidées dans le courant de la matinée. La lecture du protocole faite par M. Amy Défayes et les comptes tenus par l'inamovible Georges Saudan font ressortir une activité sympathique et une situation des plus réjouissantes.

MM. Henry Charles, Mottier et Roduit, en des exposés très complets, firent part respectivement du travail qui se fait aujourd'hui sur le plan cantonal pour améliorer les conditions du repeuplement du gibier, sur l'abonnement du journal « La Diana » et sur l'activité de la section pour l'année en cours.

Puis l'assemblée eut à se prononcer sur les propositions qui doivent parvenir chaque année à l'Etat, relatives au prochain arrêté sur la chasse. Bien que parfois vive et franche, la discussion se déroula dans une ambiance excellente et ceux qui prétendent que les chasseurs « se tirent dans les jambes » n'auraient pas pu prendre cette assemblée à l'appui de leur affirmation.

Vers midi, l'appétit bien aiguisé par l'odeur d'une succulente raclette, les participants s'installèrent dans le sympathique restaurant de Saphinault, admirablement tenu par M^{me} et M. Joris-Ford pour y déguster un fendant de choix offert par la commune de Saxon. Le restaurant fut à la hauteur de sa réputation et de la soif des convives.

Au cours de l'après-midi, le crépitemment se fit entendre par un tir aux pigeons fort bien réussi permettant à la plupart des membres d'y prendre part. M. Jean Pillet de Ravoire après une lutte de tous les instants décrocha le titre.

Nos chasseurs sont toujours plus nombreux dans ces réunions, aimant à jouir les saines détente que procurent ces belles journées, où les tracas s'envolent comme par enchantement dans le feu de la discussion ou dans les doublés lancés à la poursuite d'un pigeon qui se défend comme au jour des grandes ouvertures.

EVIONNAZ

Loto d'été

C'est dimanche 15 courant qu'aura lieu à Evionnaz ce fait inédit : un loto en plein air. Organisée par les sociétés de chant, de ski et de football, cette manifestation totalement nouvelle en Valais suscite de nombreux autant que contradictoires commentaires. Chacun est curieux d'en voir le résultat... Qu'il vienne le constater sur place.

Dès 11 heures, pour se mettre en train, loto apéritif.

En cas de mauvais temps, renvoi au 22.

HAUT-VALAIS

Accident mortel

A Tourtemagne, des ouvriers plaçaient un éleveur lorsque celui-ci se renversa et écrasa l'un d'eux, M. Jean Bosch, célibataire, 47 ans, de Gampel, qui fut tué sur le coup.

Comment on protège la faune de nos rivières

A Châtelard, une entreprise exécute actuellement des travaux d'excavation en vue d'ériger des constructions nouvelles. Probablement par raison de commodité, les déblais sont versés directement dans le lit de l'Eau Noire, un affluent du Trient, actuellement à peu près à sec. Lorsque les eaux seront montantes, les masses de terre seront inévitablement transportées dans la rivière, ce qui provoquera certainement l'asphyxie de nombreux poissons alors que les pêcheurs de la région en assurent péniblement et annuellement le repeuplement. Nous demandons aux organes responsables comment on considère ce comportement.

Des pêcheurs.

Course du moto-club Vernayaz

Les membres du moto-club Vernayaz désirant participer à la course du dimanche 22 juillet à Chamonix-Thonon-Evian, sont priés de s'inscrire chez M. René Coucet, avant le 18. Prière de se munir de la carte de membre ou d'une carte d'identité et du certificat d'exportation.

EN PAYS VAUDOIS

La foudre tombe sur une étable 4 vaches tuées

Dans la région d'Etivaz, près du col des Mosses, lundi dans la soirée, lors d'un violent orage, la foudre est tombée sur l'étable de M. Reynaud, de Château-d'Oex, tuant quatre vaches. Les autres, qui étaient également attachées, n'ont eu aucun mal.

Le personnel se trouvait absent et le chalet n'a pas subi des dégâts.